

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-013

Séance du 25 mars 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : BOUTON Chloé.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CAVILLON Hervé.

OBJET : Budget primitif 2025.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui reprend les grandes
lignes des orientations budgétaires présentées lors des séances ordinaires du Conseil
Municipal du 14 janvier 2025 et du 18 février 2025 et qui s'équilibre en recettes et en
dépenses à :

. Section de fonctionnement : 824 330,70 €, ce qui retrace toutes les dépenses et les
recettes de gestion courante ;

. Section d'investissement : 1 069 063,10 €, ce qui présente les programmes
d'investissement nouveaux et en cours (restes à réaliser compris).

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le
patrimoine de la collectivité.

VU le cadrage des grandes orientations budgétaires du 14 janvier 2025,
VU le débat d'orientation budgétaire du 18 février 2025,
VU l'avis de la Commission des finances,
VU le projet de budget primitif tel que présenté,
VU la délibération n° D01364-2025-011 en date du 25 mars 2025 adoptant le Compte Financier unique de l'année 2024,
VU la délibération n° D01364-2025-012 en date du 25 mars 2025 approuvant l'affectation des résultats de l'année 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de voter le budget primitif de la commune par chapitre sur les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

APPROUVER le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025 comme il suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 824 330,70 €

Recettes : 824 330,70 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 069 063,10 €

Recettes : 1 069 063,10 €

PRÉCISER que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter le budget primitif de la commune par chapitre sur les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

APPROUVE le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025 comme il suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 824 330,70 €

Recettes : 824 330,70 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 069 063,10 €

Recettes : 1 069 063,10 €

PRÉCISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 25 mars 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01.04.2025

et publication ou notification
du 03.04.2025

